



HAYBACHDBAN

Juillet 2009

LETTRE MENSUELLE DE LA REPRÉSENTATION DU CNA EN FRANCE

N° 14

Éditorial

L'Arménie Occidentale sera représentée au sein de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle

Dans le cadre de la quatorzième session du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et aux expressions culturelles traditionnelles. Le comité poursuivra ses travaux dans le cadre de son mandat actuel défini par l'Assemblée générale de l'OMPI, notamment en ce qui concerne la protection des expressions culturelles traditionnelles ou expressions du folklore, des savoirs traditionnels et des ressources génétiques ainsi que des questions connexes, et il étudiera les options possibles dans le cadre de son mandat actuel et ses travaux futurs, y compris des recommandations possibles en vue d'un mandat futur qui serait soumis à l'Assemblée générale de l'OMPI, ainsi que toute autre proposition de ses membres. *Invitations:* en qualité de membres, les États membres de l'OMPI et des unions de Paris ou de Berne et la Communauté européenne; en qualité d'observateurs, d'autres États; en qualité d'observatrices permanentes et d'organisations ayant le statut d'observateur ad hoc, certaines organisations dont l'Assemblée des Arméniens d'Arménie Occidentale dûment accréditée.

SOMMAIRE

- **Éditorial** : L'Arménie Occidentale sera représentée au sein de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle.
- **Actualités** : Le Conseil National Arménien dénonce une politique falsificatrice.
- **Festival** sur l'Arménie à Sainte-Maxime.
- **Politique** : Pour la première fois la question du Djavakhk a été soulevée lors de la session de l'APCE

Actualités

Le Conseil National Arménien dénonce une politique falsificatrice.

C'est bien sous la forme d'une Saison culturelle turque en France que la France et surtout les Arméniens d'Arménie Occidentale vivant en France se rappelleront des massacres de plus de 30.000 Arméniens de Cilicie et dans la ville d'Adana, en 1909.

Saison culturelle turque en France mars-novembre 2009

Après le Printemps français en Turquie organisé en 2006, la collaboration se poursuit entre créateurs et opérateurs des deux pays et s'affichera en France durant plusieurs mois en 2009.

Commissaire général pour la France : Stanislas Pierret

Commissaire général adjoint pour la France : Arnaud Littardi

Coordonateur CulturesFrance : Daniel Closser

Commissaire général turc : Gorgun taner

Commissaire générale adjointe turque : Nazan Olcer

Conformément à la résolution déclarative sur le Génocide des Arméniens du Conseil National Arménien, rappelant que les massacres d'Adana en 1909 représentent l'exercice d'application du plan d'extermination par les gouvernements Jeune-turc et 30.000 morts,

Kémaliste qui a été exécuté de 1915 à 1923. Rappelant aussi, au gouvernement français, la loi déclarative française de janvier 2001, sur la reconnaissance du génocide (des) Arménien(s), le Conseil National Arménien, qui

des explications cohérentes, condamne fermement le choix de la France, et s'engage par une résolution de témoigner devant la France et les Français durant toute l'année 2009, de ce que les Turcs et leur culture de mort ont pu faire sur les populations civiles arméniennes de Cilicie.

Poursuivant, le Conseil National Arménien dénonce l'idée qui consisterait à falsifier l'histoire grecque en l'associant à un projet « culturel turc », dont l'objectif serait de faire croire que les anciens Phocéens seraient turcs. Le Conseil National Arménien appelle le gouvernement français et les autorités régionales à la raison, il faut arrêter cette mascarade, il n'est pas possible et il est inacceptable de falsifier l'histoire des anciennes nations d'Europe, Grecques et Arméniennes. Rappelant à tous, que Marseille, la " Massalia " des Grecs, fondée par les phocéens en 600 avant J.-C., est née de la volonté des grecs de promouvoir des comptoirs commerciaux afin de rivaliser avec les Carthaginois et les Etrusques pour la domination de la Méditerranée Occidentale.

Aujourd'hui c'est Marseille, mais demain, ce sera le tour de Venise !

Pour le bien de tous, l'Europe doit reconnaître l'Arménie Occidentale

<http://www.western-armenia.eu/news/Dossiers/Genocides/2009/MEMOIRE-3-SUR-LA-QUESTION-NATIONALE-ARMENIENNE.pdf>

Les Arméniens et Sainte Maxime

Festival sur l'Arménie à Sainte-Maxime

Pour la première fois, la ville de Sainte-Maxime vous présente le Festival du Printemps, «Rencontres Culturelles».

Ce festival est une ouverture sur le monde et mettra, chaque année, un pays à l'honneur.

Cette première édition nous plonge au cœur de l'Arménie.

Grâce à trois expositions permanentes, vous pourrez découvrir ce pays riche par son patrimoine architectural et culturel. Objets d'art, peintures, écrits, photographies, costumes et livres anciens vous dévoileront l'univers du monde arménien.

Des concerts, des conférences, des rencontres sportives et une soirée de gala seront également au rendez-vous. Vous pourrez aussi assister à une messe célébrée en arménien.

Je tenais à remercier toutes les personnes qui se sont investies pour la réalisation de cet événement. Avec une pensée particulière pour mon épouse sans qui ce festival n'aurait pas pu avoir lieu.

Je vous donne rendez-vous du 27 mai au 14 juin et vous souhaite une pleine découverte de ce pays aux mille facettes.

Vincent Morisse

Maire de Sainte -
Maxime

DOSSIER

LA REPUBLIQUE D'ARMENIE DOIT RECONNAÎTRE L'ARMENIE OCCIDENTALE

Aujourd'hui l'Occident approuve l'instauration d'un dialogue arméno-turc et d'un renforcement d'un dialogue et d'une ouverture diplomatique allant jusqu'à solliciter l'ouverture de la frontière ».

Dans ce propos, le 22 avril 2009 dans la ville de Berne (Suisse) les ministres des Affaires Etrangères de l'Arménie et de la Turquie ont signé une « feuille de route », présentée par la Turquie comme une résolution, dont les autorités arméniennes n'ont pas à ce jour confirmées le contenu.

Sur les bases de la demande à la France de reconnaître l'indépendance de l'Arménie turque (Arménie Occidentale), le 2 janvier 1918 par le Conseil National d'Arménie Occidentale (créé en 1915 à Van), prenant en compte la reconnaissance de l'indépendance de la Finlande par la Déclaration de V. I. Lénine le 4 janvier 1918, comprenant le retrait des forces russes de Perse, ainsi que le droit de l'Arménie turque (Arménie Occidentale) à l'autodétermination et à son indépendance, promulgué par un décret du 13 janvier 1918.

Le Conseil demande à la République d'Arménie et à la Turquie la reconnaissance de l'indépendance de l'Arménie Occidentale et l'application du droit à l'autodétermination des Arméniens d'Arménie Occidentale déjà reconnu auparavant par la Russie.

Ci-joint, nous vous présentons, le décret promulgué le 13 janvier 1918 à Pétrograd,

« La Russie reconnaît l'indépendance de l'Arménie »

Pétrograd, le 13 janvier 1918

« Le décret officiel suivant a été publié aujourd'hui :

Le Conseil des Commissaires du Peuple déclare au peuple arménien que le Gouvernement des Ouvriers et Paysans de Russie soutien le droit des Arméniens et de l'Arménie turque occupée par la Russie, de fixer librement leur Etat y compris même leur indépendance. Le Conseil des Commissaires admet que la réalisation de ce droit est possible uniquement en établissant une série de garanties préalables absolument nécessaires au référendum du peuple arménien. Le Conseil des Commissaires reconnaît comme garanties partielles les conditions suivantes ;

Article I^{er} : Evacuation de l'Arménie turque par les troupes russes et formation immédiate d'une armée de milice nationale arménienne dans le but de garantir la sécurité personnelle et matérielle des habitants de l'Arménie turque.

Article II : Retour en Arménie turque sans aucun obstacle des fugitifs Arméniens ainsi que des émigrants Arméniens dispersés dans différents pays.

Article III : Retour en Arménie turque sans aucun obstacle des Arméniens expulsés par la force pendant la guerre par les autorités turques dans l'intérieur de la Turquie. Le Conseil des Commissaires insistera sur cette condition lors des pourparlers de paix avec les délégués turcs.

Article IV : Formation d'un gouvernement provisoire arménien en Arménie turque sous la forme d'un Conseil de Députés du peuple arménien, élus sur une base démocratique.

Stephan Chahoumian nommé Commissaire Extraordinaire provisoire pour les affaires du Caucase donnera toute son assistance aux habitants de l'Arménie turque pour la réalisation des articles II et III ainsi que pour former une Commission mixte afin de fixer la date et les moyens d'évacuation des troupes russes conformément à l'article premier.

Les frontières géographiques de l'Arménie turque seront fixées par les représentants du peuple arménien élus démocratiquement d'accord avec les habitants musulmans et autres des provinces limitrophes contestées et avec le Commissaire Chahoumian. »

Divers journaux parisiens, dont *l'Humanité* et *le Journal*, ont publié, dans leur numéro du 15 janvier 1918, des dépêches de Pétrograd donnant cette même nouvelle avec plus ou moins de précisions.

POLITIQUE

Europe

Pour la première fois la question du Djavakhk a été soulevée lors de la session de l'APCE



La question du Djavakhk a été soulevée au cours de la session de printemps de l'APCE. Un membre de la faction parlementaire «Héritage» Zaruhi POSTANJYAN de retour de la session de printemps de l'APCE a fait le 4 Mai, à Erevan, une conférence de presse, qui s'est révélé très intéressante, concernant les activités de la délégation arménienne dans cette structure.

Selon elle, le Caucase du Sud se trouve aujourd'hui dans une situation explosive parce que les frontières ont été créées par les mains des dirigeants bolcheviques.

En raison de cette situation, la démocratie dans les pays du Caucase du Sud, la protection des droits de l'homme, et une coopération économique étroite ne sont pas accessibles.

Elle a déclaré qu'elle était pour l'indépendance de l'Ossétie et de l'Abkhazie.

«Il est clair qu'avec la situation politique intérieure tendue en Géorgie, la Géorgie piétine les droits des arméniens autochtones au Djavakhk », - a noté POSTANJYAN. Elle a appelé les autorités de la Géorgie de réexaminer l'affaire Vahagn Chakhalyan, qui a été condamné à 10 ans d'emprisonnement pour «possession illégale d'armes ».

La question du Djavakhk a été soulevée pour la première fois, par Zaruhi POSTANJYAN à l'APCE, membre de la délégation arménienne.

Elle a dit que maintenant nul ne peut être passif à la situation politique sur place, au Djavakhk.

Concernant l'Azerbaïdjan, elle a ajouté, «Nous devons aussi maintenir notre anti propagande», - elle a fait remarquer que, l'Azerbaïdjan, qui se considère comme un successeur de l'Azerbaïdjan en 1918, correspond à une territoire sur lequel il n'y avait pas d'Artsakh ou de Nakhitchevan.

Le rapport POSTANJYAN a été adopté malgré une réception hostile de l'Azerbaïdjan et la Turquie.

Z. POSTANJYAN avait aussi préparé une déclaration pour la session de l'APCE sur les élections présidentielles en Azerbaïdjan, qui portait également sur la question du Karabagh.

Toutefois, en raison du manque de temps, la déclaration n'a pas été faite, et elle est seulement disponible sur le site officiel de l'Assemblée, qui sera également considérée comme acceptée.

Un député de l'Azerbaïdjan indigné par la soi-disant partialité du Rapporteur du Conseil de l'Europe pour évaluer la situation des réfugiés arméniens et azéris

"En présentant son rapport sur la situation des réfugiés arméniens d'Azerbaïdjan, ayant comme titre "le peuple oublié de l'Europe": la protection à long terme des droits des déplacés, **John Greenway** a noté à maintes reprises dans le document que les Arméniens ont été expulsés de force de l'Azerbaïdjan ", - a dit lors du débat sur le rapport, la délégation azéri à **l'APCE Gyultakin Hadjiev**. Elle a fait remarquer avec indignation au journaliste, sur le silence des 300 mille Azerbaïdjanais, qui "auraient fait l'objet de nettoyage ethnique" en Arménie. "Ce rapport ne ferait même pas allusion aux 700 milles Azerbaïdjanais, qui auraient été déplacés en interne dans leur propre territoire. Il semble que les Azéris sont devenus des réfugiés et des personnes déplacées de leur propre gré. Le Rapporteur aurait abordé cette question sans objectivité", - a dit Hadjiev.

<http://assembly.coe.int/Mainf.asp?link=/Documents/AdoptedText/ta09/FREC1877.htm>

Nos permanences :

à Paris (sur rdv) :

- Le Lundi de 15h00 à 18h00, **L.P.D.A.O** :
14 avenue René Boylesve 75016 Paris
- Le Jeudi de 15h00 à 18h00, **A.A.A.O** :
14 avenue René Boylesve 75016 Paris
- Le Vendredi de 17h00 à 20h00 et,
- Le Samedi de 9h00 à 12h00, **L.P.D.A.O** :
Mairie du XVIème arrondissement
71, avenue Henri-Martin
75016 Paris

Tél. : 06 28 13 82 33

Courriel : aaao@haybachdban.org
informations@lpdao.org

- Le Samedi de 13h00 à 16h00, **Hargank** :
54, rue Jean Baptiste Pigalle 75009 Paris

Tél. : 06 28 25 57 00

Courriel : hargank@free.frà Marseille (sur rdv) :

- Les Lundi et Jeudi de 14h00 à 15h30 :
Cité des Associations
93 rue de la Canebière
13001 Marseille

Tél. : 06.03.29.89.98

Courriel : craao13@gmail.com

Nos différents sites internet :

www.haybachdban.org
www.western-armenia.eu/news/
www.haydjampa.eu

Soutenez nos actions ...

Vous pouvez soutenir les différentes missions en charge du Conseil National Arménien et des délégués de l'Assemblée des Arméniens d'Arménie Occidentale, entre autre :

- Faire valoir nos droits à l'autodétermination, auprès des instances internationales,
- Défendre les droits et intérêts des descendants des rescapés du Génocide,
- Lutter contre le Génocide culturel et la désintégration du Patrimoine National,
- Combattre le révisionnisme et le négationnisme à l'encontre du Génocide et de notre existence,
- Défendre l'apprentissage de notre langue, de notre histoire, et organiser la transmission de nos connaissances en direction de nos jeunes générations,
- Soutenir nos compatriotes d'Arménie, d'Artsakh, du Djavakhk, et du Nakhitchevan.

En transmettant directement votre participation par chèque « à l'ordre du CNA » à l'adresse :



AAAO
MDA 16e, Boîte N° 2
14, Avenue René Boylesve
75016 Paris

Tout règlement sera confirmé par un reçu CERFA, qui vous permettra de justifier de votre participation auprès des services fiscaux.

Cours de langue arménienne d'Arménie Occidentale**L'ASSEMBLEE DES ARMENIENS D'ARMENIE OCCIDENTALE : Paris, Marseille et Cannes**

Dans le cadre d'une sensibilisation à l'Arménie Occidentale, l'Assemblée des Arméniens d'Arménie Occidentale organise des cours de langue arménienne d'Arménie Occidentale pour débutants.

Nous vous attendons nombreux, pour recevoir un enseignement adapté à chacun avec des objectifs clairement définis pour que vous puissiez progresser à votre rythme et dans une ambiance chaleureuse et conviviale.

CANNES**SAMEDI de 10h00 à 12h00**Contact : haydjampa@wanadoo.fr<http://www.western-armenia.eu/news/Annonces/Aved.htm>**MARSEILLE****MERCREDI de 10h00 à 12h00**

Contact :

craao13@gmail.com 06.03.29.89.98**PARIS****Mercredi : de 17h00 à 18h30****Vendredi : de 17h à 18h30****Samedi : de 10h30 à 12h00**

Contact :

informations@lpdao.org 06 28 13 82 33